

Travaux de C. Rouayrenc et applicabilité au domaine arabe

Catherine Rouayrenc, dans sa monographie consacrée à la « technique de l'écriture populaire » dans le roman français de l'entre-deux guerres, note que « le roman traditionnel, expression de la bourgeoisie au pouvoir, est assurément le terrain d'expression de la Norme, "usage imposé comme le plus correct ou le plus prestigieux par une partie de la société" [...] Ce langage littéraire est si bien admis dans le roman qu'il y paraît la langue naturelle non seulement dans le récit, mais aussi dans le dialogue, ce qui ne va pas parfois sans certaines aberrations. Dès lors est perçu comme "populaire" ce qui n'est pas le langage littéraire de rigueur dans le genre romanesque.

L'analyse de la manière dont est marqué le parler des personnages "populaires" dans ces romans fait apparaître un véritable code, puisque les écrivains ont recours à un petit nombre de faits langagiers, qui peuvent, ce qui est le paradoxe souligné par CR, correspondre à des phénomènes d'ordre très différent à l'oral, allant du plus ou moins conforme à la Norme.

Ces faits de langues sont appelés "dénoteurs" par CR, et ils "signifient" le parler populaire. Ils se manifestent à travers des signifiants de nature lexicale, morphologique, syntaxique et phonétique.

Le lexique n'est pas traité par CR, car il échappe à toute codification. Il ne peut à lui seul caractériser un parler : un énoncé peut en être émaillé sans que l'énoncé cesse d'être conforme à la norme.

C'est là une première différence avec la situation diglossique de l'arabe, dans laquelle la dimension lexicale est l'une des lignes de séparation entre les deux variétés de langue.

CR distingue entre dénoteurs majoritaires que l'on retrouve dans une majorité d'ouvrages, et minoritaires, propres à un nombre plus limité d'auteurs.

Dénoteurs morphosyntaxiques majoritaires :

- ça
- effacement du ne dans la négation
- effacement du il pronom de 3e personne
- incise par que

Dénoteurs phonétique majoritaires :

forme apocopée t' pour tu
forme apocopée qu' pour qui
ben pour bien

Dénoteurs morphosyntaxiques minoritaires

- échange d'un attribut pour l'autre au passé composé
- forme analogique incorrecte en conjugaison : verbe aller (je vas), subjonctifs (tu soyes), locutions conjonctives et prépositives non standard (rapport que, à cause que), inclusion d'un ti/t'y/t'il dans l'interrogation totale, que suivant un morphème interrogatif, etc.

Dénoteurs phonétiques minoritaires

- apophyse de i dans il > l'est parti
- apocope des l ou r suivies de e muet en fin de mot : préférable > préférab'
- fausses liaisons

Or, remarque CR, il s'agit d'un code hétérogène : on fait « populaire » avec des éléments très disparates, et on mêle des « faits de niveau » (de maîtrise de la Norme par le locuteur) et des faits de registre (choix par le locuteur maîtrisant plusieurs registres d'un registre particulier en fonction d'une situation de communication).

C'est là une remarque fondamentale pour l'arabisant : le choix du dialecte dans le roman arabe relève-t-il de l'expression d'un fait de niveau, d'un fait de registre, ou des deux ? Les faits de registre, comme le souligne CS, apparaissent "dans la bouche de n'importe quel

locuteur, quelle que soit sa compétence linguistique, dans une même situation d'énonciation" (ce qui est peut-être exagéré, cependant).

Parmi les registres, qui ne peuvent cependant être considérés comme discrets, que distingue CR, elle parle d'un registre «détendu», d'un registre «non marqué», et d'un registre «tendu». Il serait sans doute plus utile ici d'emprunter à la socio-linguistique le concept de continuum plutôt que de parler de registres nécessairement flous, d'autant que le registre «non marqué» est le plus malaisé à définir.

CR examine ensuite le «mode d'emploi» du code. Les éléments n'ont pas la même valeur, et cette valeur est fonction de la représentativité et de la fréquence : plus une fréquence est faible, plus elle est signifiante. la représentativité est elle liée à la transgression du code.

CR estime qu'un dénoteur de type lexical est moins significatif, car il ne constitue qu'une transgression très superficielle. Il se situe sur l'axe paradigmatique, virtuel, et non sur l'axe syntagmatique, qui est l'axe «réel» (?). L'impératif qui est fait au roman de respecter l'orthographe rend les transgressions phonétiques, nécessairement transcrites dans la graphie comme une atteinte à la norme orthographique, comme les plus graves.

Les écrivains usent des dénoteurs selon deux modes, le «code mineur» se tenant pour l'essentiel aux dénoteurs les plus courants et communs, de signification minimale, et le «code majeur», avec une grande diversification des dénoteurs, qui ayant une fréquence intertextuelle moindre ont une plus grande significativité.

Le langage populaire dans le roman est encore codifiée en ce qu'il a un domaine qui lui est théoriquement réservé, le dialogue. L'auteur est en effet supposé faire parler le narrateur, être de fiction comme tous les personnages, le langage de la Norme.

Ici, il serait utile de nuancer les propos de CR en introduisant des apports de la narratologie : - le narrateur est-il homodiégétique ou hétérodiégétique, et ceci a-t-il une influence que la langue du narrateur ?

- de façon générale, le choix entre une narration à la première personne (avec deuxième personne) ou à la troisième personne est-il signifiante ?

CR remarque que dans le discours du narrateur, toute intrusion du discours populaire, qui ne peut y figurer qu'à titre d'élément étranger, doit être signalée pour qu'on ne risque pas de l'imputer au scripteur (=auteur). C'est surtout par les guillemets ou les italiques qu'est indiqué dans le roman tout phénomène d'extranéité langagière. Ils encadrent généralement des mots isolés ou des syntagmes brefs.

Il faut distinguer entre deux types de guillemets : «guillemets linguistiques», qui protègent la le langage littéraire de tout ce qui n'est pas lui, et qui témoignent de la compétence de l'écrivain, qui est sensiblement la même à toute période. Les «guillemets discursifs», eux, signalent un changement de voix à l'intérieur du récit et protègent la parole du narrateur de ce qui n'est pas elle. Ils permettent d'attribuer la parole à un énonciateur qui n'est pas le narrateur. Plus rarement, on les trouve dans les dialogues mêmes : ils peuvent être alors une «mise à l'index» dénonçant une irrégularité langagière, ou ils mettent en garde le récepteur contre une ambiguïté de lecture. Autre procédé, les points de suspension qui remplacent une obscénité, des mots reconnus comme tabous, mais qui demeurent parfaitement reconnaissables malgré cela.

Dans tous les cas, toute dénonciation d'un phénomène langagier populaire, parfaitement normal, ne fait que témoigner de la connaissance qu'a l'écrivain du langage littéraire. Scrupule qui révèle la peur du scripteur d'être victime de ses propres créatures, qu'on ne confonde le langage de ses personnages avec son propre langage.

Le langage populaire réduit au strict code paraît artificiel. Céline recherchera quant à lui par quels procédés spécifiques l'écrit peut non pas calquer ou reproduire l'oral, mais en donner l'illusion.

Plusieurs points peuvent être relevés dans cet article dans une optique de comparaison

avec les usages de reproduction de l'oralité dans le roman arabe, avant de tenter, dans une phase ultérieure, une reconstruction de l'histoire de l'oralité dans le roman arabe des origines à nos jours.

- l'idée que le roman est terrain d'élection de la norme ?
- le fait que les atteintes à la norme dénotent nécessairement un parler « populaire » ?
- l'oralité s'exprime par un certain nombre de « dénoteurs ».

Ici se pose une différence essentielle entre littérature française et arabe, du fait d'une différence des systèmes graphiques et de l'usage de la *scriptio defectiva* en arabe. CR souligne qu'en français, les atteintes phonétiques sont les plus graves car elles modifient nécessairement l'orthographe, dont le respect est une contrainte générique du roman.

Or, les jeux de voyelles, d'élision, etc ne peuvent dans la plupart des cas apparaître que dans une écriture notant toutes les voyelles. D'autre part, l'apostrophe, marque de l'élision ou de l'apocope, et qui la souligne, attire l'attention, n'existe pas dans le système graphique arabe.